



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>8882</b>	De <b>M. Jean-Luc Warsmann</b> ( Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique</b> >gendarmerie	<b>Tête d'analyse</b> >Effectifs de gendarmerie dans les Ardennes	<b>Analyse</b> > Effectifs de gendarmerie dans les Ardennes.
Question publiée au JO le : <b>13/06/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>21/11/2023</b> page : <b>10521</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer quant aux effectifs de gendarmerie dans le département des Ardennes mais également quant à l'existence de postes non pourvus à ce jour. Il souhaite un point tant sur l'ensemble des effectifs de gendarmerie dans le département que sur les compagnies de Sedan et Vouziers.

### Texte de la réponse

Sur un total de 516 postes prévus au sein du groupement de gendarmerie départemental des Ardennes (GGD08), 486 sont pourvus. Cela représente un taux de vacance de poste s'élevant à 5.9 %, soit un pourcentage sensiblement identique au taux moyen de vacance au sein de la région Grand-Est. Concernant la compagnie de gendarmerie départementale de Sedan, elle peut compter sur la présence de 117 gendarmes sur un total de 123 postes prévus, soit un taux de vacance de 4.9 %, un point en dessous de la moyenne de la région. La compagnie de gendarmerie départementale de Vouziers quant à elle compte 48 personnels soit 2 postes supplémentaires par rapport à ce qui est prévu en organisation (46). Des évolutions d'effectif sont prévues pour densifier le maillage territorial de la gendarmerie dans les territoires. Sur décision du Président de la République, 239 nouvelles brigades de gendarmerie seront créées au cours du quinquennat, dont deux dans les Ardennes : une brigade fixe à Auvillers-les-Forges, ainsi qu'une brigade mobile à Revin. Leur implantation a été définie en concertation étroite avec les élus locaux. En plus de contribuer considérablement à la diminution des délais d'intervention, elles permettront de lutter contre les zones blanches sécuritaires et participeront à la réaffirmation de la présence de l'État dans les territoires. Ce dispositif augmenté, complété par la montée en puissance de la réserve opérationnelle, concourra au renforcement de la présence des forces de l'ordre sur la voie publique en tant que présence rassurante et dissuasive, répondant à une attente majeure des Français.